

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2622)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 406

présenté par
M. Véran, rapporteur

ARTICLE 5

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis (nouveau)* Le douzième alinéa de l'article 21-1 est abrogé ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination